

**Fiche de Données de Sécurité de la communication des dangers FDS selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement britannique REACH (UE) 1272/2008, tel que modifié pour la Grande-Bretagne Absorbants de dioxyde de carbone, Spherasorb, Intersorb Plus, LoFloSorb et bidons contenant ces matériaux.**

Réf. FDS MH011222 Édition 4 : 01/12/2022

**Modifications par rapport à la version 3:** mise à jour conformément aux révisions de l'annexe II du règlement REACH en ce qui concerne le contenu des fiches de données de sécurité (FDS).  
 Modifications aux articles 1.1, 1.2, 3.1, 9.1, 9.2, 10.4, 11.1 à 11.11, 14.8, 14.9

**1.1 Identificateur du produit: Cette fiche de données de sécurité couvre les produits absorbants de chaux sodée et de dioxyde de carbone suivants.**

Numéros d'identificateur de formulation unique (UFI) : Spherasorb : V300-Y087-400M-4C9X, LoFloSorb : 7500-F0XM-F003-TPW0, Intersorb Plus : G800-Y0N0-R00M-F1G2

Voir la note 16.1 relative au numéro d'émission et aux modifications améliorées aux documents antérieurs

Les absorbants de dioxyde de carbone répertoriés ci-dessous sont des mélanges de composants chimiques et, en tant que tels, ils ne nécessitent pas d'enregistrement pour l'UE ou le Royaume-Uni REACH. Veuillez consulter la section 16.4 pour les détails REACH relatifs aux composants chimiques individuels.

Nom commercial/désignation 2172000 Sachet Spherasorb Changement de couleur rose à blanc.

2173000 Sachet Spherasorb, changement de couleur du blanc au violet.

2174000 Bidon Spherasorb, changement de couleur rose à blanc.

2175000 Bidon Spherasorb, changement de couleur du blanc au violet.

 2169001 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb SmartCan, changement de couleur du blanc au violet.

 2169002 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb SmartCan, changement de couleur rose à blanc.

 2199001 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb AbCan, changement de couleur du blanc au violet.

 2199002 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb AbCan, changement de couleur rose à blanc.

 2186000 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb Drum, changement de couleur du blanc au violet.

 2187000 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb Drum, changement de couleur rose à blanc.

 2191001 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb Pyramide, changement de couleur du blanc au violet

 2192001 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb Pyramide, changement de couleur rose à blanc.

 2196000 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb IS Can, changement de couleur du blanc au violet

 2197000 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable Spherasorb IS Can, changement de couleur rose à blanc.

2130000 Circuit respiratoire d'anesthésie Clear-Flo, absorbant Spherasorb, 1,6 m, changement de couleur rose à blanc

2131000 Circuit respiratoire d'anesthésie Clear-Flo, absorbant Spherasorb, 1,6 m, changement de couleur du blanc au violet

2132000 Circuit respiratoire d'anesthésie Clear-Flo avec lumière interne, absorbant Spherasorb, 1,6 m, changement de couleur rose à blanc

2133000 Circuit respiratoire d'anesthésie Clear-Flo avec lumière interne, absorbant Spherasorb, 1,6 m, changement de couleur du blanc au violet

2179000 Bidon Intersorb Plus, changement de couleur du blanc au violet.

2180000 Bidon Intersorb Plus, changement de couleur rose à blanc.

2178000 Bidon LoFloSorb, changement de couleur du vert au violet.

 2199003 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable LoFloSorb AbCan, changement de couleur du vert au violet

 2188000 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable LoFloSorb Drum, changement de couleur du vert au violet

 2193001 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable LoFloSorb Pyramide, changement de couleur du vert au violet

 2198000 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable LoFloSorb IS Can, changement de couleur du vert au violet

 2199003 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable LoFloSorb AbCan, changement de couleur du vert au violet

 2169003 Absorbant de CO<sub>2</sub> jetable LoFloSorb SmartCan, changement de couleur du vert au violet

1.2 Identification des utilisations applicables à la substance ou au mélange et contre-indications

Ces produits sont à usage médical et vétérinaire, pour éliminer le dioxyde de carbone des gaz anesthésiques et respiratoires administrés aux patients. Utilisations déconseillées : Pas pour un usage privé. Ces produits ne doivent être utilisés que par des professionnels de la santé. Ils n'ont pas été validés pour des applications non médicales/non vétérinaires.



|                      |                           |                        |   |  |  |                                   |                                 |  |
|----------------------|---------------------------|------------------------|---|--|--|-----------------------------------|---------------------------------|--|
|                      |                           |                        |   | 2173000<br>2175000<br>2183003<br>2186000<br>2191001<br>2196000<br>2199001<br>2169001<br>2130000<br>2132000 | 2172000<br>2174000<br>2183004<br>2187000<br>2192001<br>2197000<br>2199002<br>2169002<br>2131000<br>2133000 | couleur Blanc à violet<br>2179000 | couleur Rose à blanc<br>2180000 | couleur Vert à violet<br>2178000<br>2183005<br>2188000<br>2193001<br>2198000<br>2199003<br>2169003 |
|                      |                           |                        |   | Contenu (%poids)   | Contenu (%poids)   | Contenu (%poids)                  | Contenu (%poids)                | Contenu (%poids)   |
| Hydroxyde de calcium | 1305-62-0                 | 215-137-3              | Irritant pour la peau H315<br>Dommages oculaires H318 | 75 – 80 %  | 75 – 80 %  | 80 – 85 %                         | 80 – 85 %                       | 75 – 80 %  |
| Hydroxyde de sodium  | 1310-73-2                 | 215-185-5              | Corrosion cutanée. 1A :<br>H314                       | Sous 2 %   | Sous 2 %   | Sous 4 %                          | Moins de 4 %                    | ZÉRO   |
| Zéolite              | 1318-02-1                 | 215-283-8              | Non applicable  | 4 – 5 %  | 4 – 5 %  | ZÉRO                              | ZÉRO                            | ZÉRO   |
| Silice               | 112926-00-8               | 231-545-4              | Non applicable  | ZÉRO   | ZÉRO   | ZÉRO                              | ZÉRO                            | 6 % - 7 %  |
| Ethyle Violet        | 2390-59-2                 | 219-231-5              | Non applicable  | Sous 0,1 %   | ZÉRO   | Sous 0,1 %                        | ZÉRO                            | Sous 0,1 %   |
| Titan jaune          | 1829-00-1                 | 217-377-4              | Non applicable  | ZÉRO   | Sous 0,1 %   | ZÉRO                              | Sous 0,1 %                      | ZÉRO   |
| Pigment vert         | 1328-53-6 et<br>5102-83-0 | 215-524-7<br>228-787-8 | Non applicable  | ZÉRO   | ZÉRO   | ZÉRO                              | ZÉRO                            | Sous 0,1 %   |
| Eau                  |                           |                        |   | 13,5 % - 17,5 %  | 13,5 % - 17,5 %  | 13,5 % - 17,5 %                   | 13,5 % - 17,5 %                 | 13,5 % - 17,5 %  |

**4 Mesures de premiers soins** Pour tous les codes de produits indiqués à la section 1,1

|  |  |
|--|--|
| <p>4.1 Description des mesures de premiers soins</p> | <p>Informations générales<br/>En cas d'accident ou de sensation de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer si possible les indications d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).<br/>Evacuer la victime de la zone de danger.<br/>Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.<br/>Ne pas laisser la victime sans surveillance.</p> <p>En cas d'inhalation<br/>Evacuez la personne vers de l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.<br/>Si la victime est inconsciente mais respire normalement, la placer en position de sécurité et consulter un avis médical.<br/>Pas de réanimation au 'bouche à bouche' ou 'bouche-à-nez'. Utiliser un réanimateur manuel ou un respirateur.</p> <p>En cas de contact avec la peau<br/>Enlever immédiatement les vêtements contaminés et souillés.<br/>Après contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon.<br/>Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.</p> |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
|  | <p>En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.<br/>Un traitement médical immédiat est requis dans la mesure où les blessures par corrosion non-traitées sont difficiles à guérir.</p> <p>En cas de contact avec les yeux<br/>Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez de rincer.<br/>En cas de contact avec les yeux rincer immédiatement et abondamment sous l'eau du robinet pendant 10 à 15 minutes en gardant les paupières écartées et consulter un ophtalmologiste.</p> <p>En cas d'ingestion<br/>Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente ou prise de crampes.<br/>SI INGESTION: rincer la bouche.<br/>Ne pas tenter de faire vomir la victime..</p> <p>Protection individuelle de la personne portant les premiers secours<br/>Premier secouriste : soyez attentif à votre propre protection !</p> |
| 4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés                  | Irritation des yeux  |
| 4.3. Informations destinées aux soignants immédiats et traitements spéciaux si nécessaires | Notes pour le médecin<br>Traiter symptomatiquement.  |

**5. Mesures de lutte contre les incendies** Pour tous les codes de produits indiqués à la section 1.1

|   |  |
|---|--|
| 5.1 Moyens d'extinction   |  |
| Supports d'extinction appropriés                                | Poudre d'extinction.   |
| Supports d'extinction inadaptés                                 | Jet d'eau fort. NE PAS UTILISER de Dioxyde de Carbone (CO <sub>2</sub> ).  |
| 5.2. Risques particuliers émanant de la substance ou du mélange | La formation de gaz toxiques est possible en cas de réchauffement ou en cas d'incendie.<br>Réactions exothermique extrêmes avec des concentrations pures/élevées de dioxyde de carbone.<br>Réaction forte avec les acides. |
| 5.3. Conseils pour les pompiers                                 | Portez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.  |

**6. Mesures face à la libération accidentelle.** Pour tous les codes produits mentionnés à la section 1.1

|   |   |
|---|---|
| 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Utiliser un équipement de protection personnelle.<br>Déplacer les personnes vers une zone en sécurité.<br>Utiliser une protection respiratoire appropriée.<br>Procéder à une aération adéquate. |
| 6.2 Précautions environnementales   | S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.   |

|  |  |
|--|--|
|  | Ne laissez pas le produit pénétrer dans les eaux de surface ou les drains.   |
| 6.3 Méthodes et matériel de contenance et de nettoyage | Traiter les matériaux récupérés comme décrit dans la section sur l'élimination des déchets.<br>Collecter dans des conteneurs fermés et adaptés à la mise aux déchets.<br>Nettoyer minutieusement les surfaces et objets contaminés tout en respectant la réglementation environnementale.<br>Aérer les zones concernées. |
| 6.4. Référence à d'autres sections                     | Manipulation en toute sécurité: voir section 7<br>Élimination : Voir la section 13<br>Équipement de protection individuelle : voir section 8   |

|   |   |
|---|---|
| <b>7. Manutention et stockage</b> Pour tous les codes de produits indiqués à la section 1,1 |   |
| 7.1 Précautions pour une manipulation sûre  | Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité.<br>Éviter le soulèvement ou la déposition de poussière.<br>Ne pas ingérer ou inhaler.   |
| 7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les incompatibilités                         | Entreposer dans un conteneur hermétiquement fermé.<br>Entreposer au sec, dans une zone bien ventilée et à distance de toute substance incompatible.<br>Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil.<br>Tenir à l'écart des acides forts.<br>Tenir à l'écart de l'humidité.<br>Entreposer idéalement à température ambiante, dans une plage de température comprise entre -20°C et +50°C.<br>Ne pas laisser le produit s'assécher.<br>Les installations entreposant ou utilisant ce matériel doivent être équipées d'un moyen de lavage des yeux.<br>Entreposer en sécurité hors de portée des enfants et à l'écart de toute nourriture pour animaux. |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)  | Pour absorber le dioxyde de carbone   |

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>8. Contrôles d'exposition/protection personnelle.</b> Pour tous les codes de produits indiqués à la section 1.1 |   |   |   |
| 8.1 Paramètres de contrôle   |   |   |   |
| Limites d'exposition professionnelle   |   |   |   |
| Substance  | Valeur  | Unir  | Taper   |
| Hydroxyde de calcium 1305-62-0   | 4   | mg/ m <sup>3</sup>  | Limite d'exposition à court terme<br>Limite d'exposition à long terme (TWA)           |
|  | 1   | mg/ m <sup>3</sup>  |   |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2  | 2   | mg/ m <sup>3</sup>  | Limite d'exposition à court terme   |
| 8.2 Contrôles d'exposition   | Contrôles techniques : Fournir une ventilation adéquate ainsi qu'une évacuation locale dans les zones critiques..<br><br>Equipement de protection individuelle<br>Protection des yeux / du visage : Utiliser des lunettes de sécurité approuvées ou une visière.<br>Protection de la peau : Utiliser des gants de protection en caoutchouc ou en plastique. |   |   |
|  |   |  |  |
|  |   |   |  |

Vêtements de protection : Porter des vêtements appropriés pour prévenir raisonnablement tout contact cutané potentiel  
 Protection respiratoire : Si possible, travailler en sorbonne. Porter un respirateur si de la poussière se forme. Filtre à poussière P2 (pour poussière fine).  
 Informations complémentaires : Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Disposer d'un équipement pour le nettoyage des yeux.

**9. Propriétés physiques et chimiques** Pour tous les codes de produits indiqués à la section 1.1

|   |  |
|---|--|
| 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base des granules |  |
| Apparence   | Granules solides poreux 3-4 mm.  |
| Odeur :   | Légère odeur chimique  |
| Seuil olfactif  | Aucune donnée disponible– Il est très peu probable que les mélanges génèrent plus que de légères odeurs inoffensives |
| pH  | pH14   |
| Point de fusion/point de congélation  | Pas applicable. – Les mélanges ne peuvent pas fondre   |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition                                | Pas applicable - Les mélanges ne peuvent pas bouillir  |
| Point d'éclair  | Pas applicable - Les mélanges ne peuvent pas s'enflammer   |
| Taux d'évaporation  | Pas applicable - Les mélanges ne peuvent pas s'évaporer  |
| Inflammabilité :  | Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger d'explosion.   |
| Pression de vapeur  | Pas applicable - Les mélanges ne dégagent pas de vapeur.   |
| Densité de vapeur   | Pas applicable - Les mélanges ne dégagent pas de vapeur.   |
| Densité relative  | 0,70 – 0,85 g/ml   |
| Solubilité  | Seulement légèrement soluble dans l'eau.   |
| Température d'auto-inflammation   | Pas applicable - Les mélanges ne peuvent pas s'enflammer.  |
| Température de décomposition  | Décomposition thermique en oxydes à plus de 500 deg C  |
| Viscosité   | Pas applicable - Les mélanges sont des solides   |
| Propriétés explosives   | Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger d'explosion.   |

|   |   |
|---|---|
| Propriétés oxydantes                      | Pas applicable - Les mélanges ne peuvent pas être oxydés .                      |
| 9.2 Autres renseignements sur la sécurité | Pas applicable. Toutes les informations de sécurité nécessaires sont fournies . |

|   |  |
|---|--|
| <b>10. Stabilité et réactivité</b> pour tous les codes de produit indiqués à la section 1.1 |  |
| 10.1 Réactivité   | Réaction exothermique extrême avec des concentrations élevées ou pures de Dioxyde de Carbone.<br>Réaction forte avec les acides.<br>Réaction variable avec différents gaz acides.                                    |
| 10.2 Stabilité chimique   | Stable dans des conditions d'entreposage appropriées   |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :   | Réaction exothermique extrême avec des concentrations élevées ou pures de Dioxyde de Carbone.<br>Réaction forte avec les acides. Des émanations potentiellement toxiques peuvent être générées avec certains acides. |
| 10.4 Conditions à éviter :  | Éviter tout contact avec des acides et des gaz acides.<br>Ne pas utiliser avec le trichloroéthylène et le chloroforme.<br>Éviter tout contact avec une concentration pure/élevée de dioxyde de carbone               |
| 10.5 Matériaux incompatibles.   | Le produit entraîne la corrosion de certains métaux et peut dégrader les polymères de condensation.  |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux  | Le feu ou de hautes températures peuvent générer des émanations nocives d'oxyde de sodium et d'oxyde de calcium.   |

|   |  |
|---|--|
| <b>11. Informations sur la conformité.</b> Pour tous les codes de produits indiqués à la section 1.1  |  |
| Il n'y a pas de données pour les mélanges. L'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges. Les informations suivantes sont extraites de la fiche de données de sécurité du produit Dihydroxyde de calcium Lafarge Tarmac datée de mars 2014 |  |
| 11.1 Toxicité aiguë par voie orale  | Il n'y a pas de données pour les mélanges. L'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges. Données pour l'hydroxyde de calcium il n'y a pas de toxicité aiguë - DL50 orale > 2000 mg/kg (OCDE 425, rat). Par conséquent, la classification pour la toxicité aiguë n'est pas justifiée .  |
| 11.2 Toxicité cutanée aiguë   | Il n'y a pas de données pour les mélanges. L'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges .<br>D'après les données sur l'hydroxyde de calcium, il n'est pas extrêmement toxique, LD50 > 2500 mg/kg pc (OCDE 402, lapin). Les mélanges doivent être classés comme irritants pour la peau (H315 – Provoque une irritation cutanée).  |
| 11.3 Toxicité aiguë par inhalation  | Pas de données disponibles. Cependant, l'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges.<br>Les données disponibles pour l'hydroxyde de calcium indiquent qu'il n'est pas extrêmement toxique. Oral LD50 > 2000 mg/kg pc (OCDE 425, rat) La classification pour la toxicité aiguë n'est pas justifiée.   |
| 11.4 Corrosion/irritation cutanée   | Il n'y a pas de données pour les mélanges. L'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges . Certains des mélanges contiennent de faibles niveaux d'hydroxyde de sodium à moins de 4 % en poids.<br>Sur la base des données relatives à l'hydroxyde de calcium, les mélanges doivent être classés comme irritants pour la peau (H315 - Provoque une irritation cutanée). Le dihydroxyde de calcium est irritant pour la peau (in vivo, lapin).<br>Le dihydroxyde de calcium n'est pas corrosif pour la peau (in vitro, OCDE 4321) |
| 11.5 Lésions oculaires graves/irritation  | Il n'y a pas de données pour les mélanges. L'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges . Certains des mélanges contiennent de faibles niveaux d'hydroxyde de sodium à moins de 4 % en poids.<br>Sur la base des données relatives à l'hydroxyde de calcium, les mélanges doivent être classés comme sévèrement irritants pour les yeux (H318 - Provoque des lésions oculaires graves).  |
| 11.6 Sensibilisation respiratoire ou cutanée  | Pas de données disponibles. Cependant, l'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges.   |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Les données disponibles pour l'hydroxyde de calcium indiquent qu'il n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané, sur la base de la nature de l'effet (changement de pH) et des besoins essentiels en calcium pour l'alimentation humaine.</p> <p>La classification pour la sensibilisation n'est pas justifiée .</p>   |
| 11.7 STOT-exposition répétée (STOT RE)         | <p>Pas de données disponibles. Cependant, l'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges.</p> <p>Les données disponibles pour l'hydroxyde de calcium concluent que la toxicité du calcium par voie orale est traitée par des niveaux d'apport supérieurs (UL) pour les adultes déterminés par le Comité scientifique de l'alimentation (SCF), soit UL = 2500 mg/j, correspondant à 36 mg/kg pc/j (personne de 70 kg) pour le calcium.</p> <p>La toxicité du Ca( OH)2 par voie cutanée n'est pas considérée comme pertinente compte tenu de l'absorption insignifiante anticipée par la peau et en raison de l'irritation locale comme principal effet sur la santé (changement de pH).</p> <p>La toxicité du Ca( OH)2 par inhalation (effet local, irritation des muqueuses) est traitée par une TWA sur 8 h déterminée par le Comité scientifique sur les limites d'exposition professionnelle (SCOEL) de 1 mg/m<sup>3</sup> de poussière de fraction fine (voir section 8.1 ). Par conséquent, la classification de Ca( OH)2 pour la toxicité lors d'une exposition prolongée n'est pas nécessaire.</p> |
| 11.8 STOT-exposition unique Seul (STOT SE)     | <p>Pas de données disponibles. Cependant, l'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges.</p> <p>Les données disponibles pour l'hydroxyde de calcium concluent qu'il est irritant pour le système respiratoire</p>  |
| 11.9 Cancérogénicité                           | <p>Pas de données disponibles. Cependant, l'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges.</p> <p>Les données disponibles pour l'hydroxyde de calcium concluent que le calcium (administré sous forme de lactate de calcium) n'est pas cancérogène (résultat expérimental, rat). L'effet pH de l'hydroxyde de calcium n'entraîne pas de risque cancérogène. Les données épidémiologiques humaines confirment l'absence de tout potentiel carcinogène de l'hydroxyde de calcium.</p> <p>La classification pour la cancérogénicité n'est pas justifiée .</p>   |
| 11.10 Toxicité pour la reproduction            | <p>Pas de données disponibles. Cependant, l'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges.</p> <p>Les données disponibles pour l'hydroxyde de calcium concluent que le calcium n'est pas toxique pour la reproduction.</p> <p>L'effet du pH n'entraîne pas de risque pour la reproduction. Les données épidémiologiques humaines confirment l'absence de tout potentiel de toxicité pour la reproduction de l'hydroxyde de calcium.</p> <p>Tant dans les études animales que dans les études cliniques humaines sur divers sels de calcium, aucune reproduction ou effets sur le développement ont été détectés. Par conséquent, l'hydroxyde de calcium n'est pas considéré comme toxique pour la reproduction et/ou le développement. Par conséquent, la classification pour la toxicité pour la reproduction n'est pas requise</p>   |
| 11.11 Mutagénicité sur les cellules germinales | <p>Pas de données disponibles. Cependant, l'hydroxyde de calcium est le composant principal de tous les mélanges.</p> <p>Les données disponibles pour l'hydroxyde de calcium sont les suivantes :</p> <p>L'hydroxyde de calcium n'est pas génotoxique (in vitro, OCDE 471, 473 et 476). Compte tenu de l'omniprésence et de l'essentialité du Ca et de la non-pertinence physiologique de tout changement de pH induit par la chaux en milieu aqueux, la chaux est évidemment dépourvue de tout potentiel génotoxique.</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <b>12. Renseignements écologiques</b> pour tous les codes de produit indiqués à la section 1.1 | Résumé:  |
| 12.01. Toxicité aquatique à court terme  | Données pour le mélange non disponibles  |
| 12.02. Toxicité aquatique à long terme   | CL50 (96h) pour les poissons d'eau douce : 50,6 mg/l pour Ca(OH)2<br>CL50 (96h) pour les poissons d'eau de mer : 457 mg/l pour Ca(OH)2<br>EC50 (48h) pour les invertébrés d'eau douce : 49,1 mg/l pour Ca(OH)2<br>CL50 (96h) pour les invertébrés marins : 158 mg/l pour Ca(OH)2<br>EC50 (72h) pour les algues d'eau douce : 184,57 mg/l pour Ca(OH)2<br>NOEC (72h) pour les algues d'eau douce : 48 mg/l pour Ca(OH)2 |
| 12.03. Toxicité à court terme des sédiments  | Données pour le mélange non disponibles  |
| 12.04. Toxicité à long terme des sédiments   | Données pour le mélange non disponibles  |

|  |  |
|--|--|
| 12.05. Persistance et biodégradabilité       | Données pour le mélange non disponibles  |
| 12.06. Dégradation abiotique                 | Données pour le mélange non-disponibles: Non applicable à un mélange inorganique |
| 12.07. Potentiel bioaccumulable              | Données pour le mélange non-disponibles: Non applicable à un mélange inorganique |
| 12.08. Mobilité dans le sol                  | Données pour le mélange non-disponibles: Non applicable à un mélange inorganique |
| 12.09. Résultats de l'évaluation PBT et VPVB | Données pour le mélange non-disponibles: Non applicable à un mélange inorganique |
| 12.08. Autres effets indésirables            | Données pour le mélange non disponible   |

**13. Considérations relatives à l'élimination** pour tous les codes de produits indiqués à la section 1.1

|   |  |
|---|--|
| 13.1 Méthodes de traitement des déchets | <p>Les informations suivantes sont uniquement à titre indicatif. L'élimination des déchets d'absorbants de Dioxyde de Carbone doit être effectuée conformément à la réglementation des autorités locales et à la suite d'une analyse des risques par l'utilisateur.</p> <p>Les absorbants de Dioxyde de Carbone Intersurgical ne contiennent aucune matière toxique et ne sont pas classés comme matières dangereuses, conformément à la Liste 2010 des Marchandises Dangereuses des Nations Unies.</p> <p>Contenu (la composition peut varier en fonction du produit, de son état d'utilisation (neuf ou épuisé) et des conditions d'utilisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carbonate de Calcium (proportion nulle à majeure)</li> <li>• Hydroxyde de Calcium (proportion notable à majeure)</li> <li>• Carbonate de Sodium (proportion nulle à majeure, dépendante du produit ou de l'utilisation)</li> <li>• Hydroxyde de Sodium (proportion mineure variable, dépendante du produit ou de l'utilisation)</li> <li>• Zéolite (proportion nulle à mineure, dépendante du produit ou de l'utilisation)</li> <li>• Silice (proportion nulle à mineure, dépendante du produit ou de l'utilisation)</li> <li>• Eau (proportion majeure variable)</li> <li>• Traces d'indicateur coloré.</li> <li>• Traces résiduelles potentielles d'anesthésiques volatils.</li> </ul> <p>Un produit neuf ou utilisé a la propriété HP4, selon le numéro 18 01 06* du Catalogue Européen des Déchets ('produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses').</p> <p>Intersurgical recommande que, suite à une utilisation clinique en anesthésie, spécialement avec patient infecté (ce qui n'est pas toujours connu), une évaluation du risque soit réalisée du fait de l'utilisation clinique. Cette évaluation permet de déterminer si le déchet requiert ou non une classification supplémentaire selon le numéro 18 01 03* du Catalogue Européen des Déchets (déchets dont la collecte ou l'élimination est sujette à des exigences spécifiques afin de prévenir la contamination).</p> <p>Toutefois, l'élimination des déchets doit être conforme à la réglementation des autorités locales et doit faire suite à une analyse du risque par l'utilisateur.</p> |
|---|--|

**14 : Informations de transport** pour tous les codes de produits indiqués à la section 1.1

|  |   |
|--|---|
| 14.1. Numéro de l'ONU                              | Le produit n'est pas dangereux et est exempté conformément aux réglementations de transport applicables (ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA). |
| 14.2. Nom de transport approprié de l'ONU          | Non applicable  |
| 14.3. Classe de danger de transport                | Non applicable  |
| 14.4. Groupe d'emballage                           | Non applicable  |
| 14.5. Risques environnementaux                     | Non applicable  |
| 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur | Non applicable  |

|   |   |
|---|---|
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC | Non applicable  |
| 14.8  | *La disposition spéciale 62 de la réglementation des transports (Code IMDG/RID/ADR/AND) s'applique à UN 1907. Cette disposition spéciale indique clairement que la chaux sodée n'est pas considérée comme une marchandise dangereuse pour le transport car la concentration d'hydroxyde de sodium est < 4 % |
| 14.9  | *Les substances répertoriées dans cette fiche de données de sécurité contiennent moins de 4 % d'hydroxyde de sodium et ne sont pas soumises à l'IATA en vertu de la disposition spéciale A16  |

**15. Informations réglementaires.** Pour tous les codes de produits indiqués à la section 1.1

|  |  |
|--|--|
| 15.1. Normes de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique pour la substance ou le mélange | Le produit est classé conformément au règlement 1272/2008 (CLP) de la ce. D'autres renseignements et dispositions réglementaires ne s'appliquent pas à ce produit. |
| 15.2. Évaluation de la sécurité chimique   | Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance  |

**16. Autres renseignements** pour tous les codes de produits indiqués à la section 1,1

|  |   |
|--|---|
| 16.1 Date d'émission   | <p>Cette fiche de données de sécurité a été révisée conformément au Règlement EC 1272/2008 (CLP), par Intersurgical, au meilleur de ses connaissances.</p> <p>Date de version: 02/11/2022<br/>         Date d'impression: 02/11/2022<br/>         Données modifiées par rapport à la version précédente:</p> <p>Cette fiche de données de sécurité est un document générique pour tous les documents Intersurgical et elle remplace toutes les fiches de données de sécurité individuelles des absorbants de Dioxyde de Carbone Intersurgical ayant précédé la date ci-dessus.</p> <p>Cette fiche de données de sécurité générique pour les absorbants Intersurgical étant la première il lui a été attribué le Numéro de Version 1.</p> <p>Les produits sont inchangés, mais toutes les sections de 1 à 16 ont été mises à jour, pour fournir des informations actualisées..</p> |
| 16.2. Abréviations et acronymes                              | <p>ADN/ADNR : Règlement concernant le transport des substances dangereuses dans les barges sur les voies navigables intérieures.</p> <p>ADR/RID : L'accord européen concerne le transport international de marchandises dangereuses par route/réglementation concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer .</p> <p>N° CAS : Numéro de service Chemical Abstract</p> <p>CLP : Classification, étiquetage et conditionnement</p> <p>IATA : Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses</p> <p>N°UN : Numéro des Nations Unies</p> <p>N°EC : Numéro de la Commission européenne</p> <p>vPvB : Très persistant, très bioaccumulable</p>  |
| 16.3. Références bibliographiques clés et sources de données | Directives sur l'étiquetage et l'emballage en vertu du règlement CLP 2011   |

|   |  |   |               |  |
|---|--|---|---------------|--|
|   |  | Lignes directrices sur la compilation des fiches de données de sécurité version 3.1 novembre 2015<br>Système mondial harmonisé de classification, chapitre 2<br>Catalogue européen des déchets (2001/118/CE tel que modifié),<br>Fiches de données de sécurité des matières premières et de l'emballage.<br>Fiches de données de sécurité d'autres fabricants.  |               |  |
| 16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] |  | Règlement REACH EC 1907/2006, Règlement (EC) 1272/2008 et Règlement (EC) 453/2010).<br>Les absorbants de Dioxyde de Carbone Intersurgical sont des mélanges de composants chimiques et, en tant que tels, ils n'ont pas besoin d'enregistrement REACH. Toutefois, les composés chimiques utilisés au sein de nos produits nécessitent un enregistrement de la part de nos fournisseurs, à moins qu'ils ne soient fabriqués ou importés à hauteur d'1 tonne au maximum, par an et par fabricant/importateur.   |               |  |
| Ingrédient  | Produit                                | n ° CAS   | EINECS/ELINCS | Enregistrement REACH Non   |
| Hydroxyde de calcium  | Spherasorb LoFloSorb et Intersorb Plus | 1305-62-0   | 215-137-3     | 01 - 2119475151 - 45 – 0135  |
| Hydroxyde de sodium   | Spherasorb et Intersorb Plus           | 1310-73-2   | 215-185-5     | 01-2119457892-27   |
| Zéolite   | Spherasorb                             | 1318-02-1   | 215-283-8     | 01-2119429034-49-0010  |
| Silice  | LoFloSorb                              | 112926-00-8   | 231-545-4     | 01-2119379499-16-0446  |
| 16.5. Phrases R-, H- et EUH pertinentes (nombre et texte intégral)  |  | H315 Provoque une irritation cutanée<br>H318 Cause des lésions oculaires graves<br>Déclarations de prudence :<br>P280 Portez des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection faciale<br>P302/P352 SI SUR LA PEAU : laver avec beaucoup de savon et d'eau<br>P305/351/338. SI DANS LES YEUX : rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes .<br>P332/313 : Enlevez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez de rincer. Si l'irritation cutanée se produit : obtenir des conseils médicaux/attention   |               |  |
| 16.6. Conseils de formation   |  | Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche signalétique.   |               |  |
| 16.7 Durée  |  | Cinq ans<br>2172000 2173000 2174000 2175000 2183003 2183000 2186000<br>2187000 2191001 2192001 2196000 2197000 2179000 2180000<br>2199001 2199002 2169001 2169002   |               | Trois ans<br>2178000 2183005 2188000<br>2193001 2198000 2199003<br>2169003 |
| 16.8 Avertissement  |  | Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes. Son contenu est destiné à servir de guide pour la manutention appropriée des matériaux énumérés à la section 1.1. Il incombe aux destinataires de cette FDS de s'assurer que les renseignements qui y sont contenus sont correctement lus et compris par toutes les personnes qui peuvent utiliser, manipuler, disposer ou entrer en contact avec ces produits quelle qu'en soit la manière. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une quelconque garantie de performances techniques, ou de certificat pour des applications particulières, et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement valable.<br>Cette version de la FDS remplace toute les versions précédentes. Les informations qu'elle contient sont basées sur l'état de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits du point de vue des exigences en matière de sécurité. |               |  |

01/12/2022

Contact : Mike Holder.

Tél : Qualité et informations spécialisées 0044(0)1189656361

e-mail

qualité et spécialisées

Informations générales

'mhol@intersurgical.co.uk'

'info@intersurgical.c o.uk'